

Comité exécutif du 16 avril 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 16 avril 2012.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire et M. Fabien Hovington.

PRÉSENTS

PAR TÉLÉPHONE : Mme Marina Larouche, vice-présidente, MM. Claude Tremblay et Luc Boivin.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Denis Simard, directeur général adjoint et Mme Caroline Dion, greffière.

À 10h20, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉCONTAMINATION – 80 RUE RACINE EST (CHICOUTIMI) – ORDRE DE MODIFICATION MINIEXMT-009.

VS-CE-2012-498

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Mini excavation M.T. inc. a été mandaté pour la démolition et la décontamination du projet « Travaux de démolition et de décontamination, 80, rue Racine Est, arrondissement de Chicoutimi »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2012-008 et l'adjudication du Marché en découlant à Mini excavation M.T. inc. aux termes de la résolution VS-CE-2012-230;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, obligent à composer avec des contingences qui, ne sont pas prévues au budget;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet d'estimations détaillées mais que les coûts réels seront seulement connus à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT que le contrat a été initialement octroyé à 140 171,77 \$ taxes incluses, pour la démolition, le désamiantage ainsi que pour la décontamination;

CONSIDÉRANT que la décontamination a été adjugée à prix unitaire (pour une tonne de sol contaminé) avec des quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant l'ajustement des quantités de sols contaminés à 580 tonnes est de 296 612,51 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant l'ajustement des quantités de sols contaminés à 580 tonnes et les ordres de changement, est de 1 020 536,52 \$, taxes incluses;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte de faire exécuter par Mini excavation M.T. inc. les travaux indiqués à l'ordre de modification MINIEXMT-009 au coût total estimé de 540 000 \$, taxes incluses, incluant tous les frais applicables;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 24 avril 2012

Comité exécutif du 16 avril 2012

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires suivants :

- o 12-810997-0-R110018-05-27110
- o 12-810997-0-R110018-95-27110
- o 12-810997-0-R110003-95-27110
- o 12-810997-0-R110003-17-27110

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h28.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/mcd

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 24 avril 2012

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire
du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la
salle des délibérations du comité exécutif, le 16 avril 2012
- Un quorum présent.

**TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉCONTAMINATION – 80 RUE RACINE EST
(CHICOUTIMI) – ORDRE DE MODIFICATION MINIEXMT-009**

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Mini excavation M.T. inc. a été mandaté pour la démolition et la décontamination du projet « Travaux de démolition et de décontamination, 80, rue Racine Est, arrondissement de Chicoutimi »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2012-008 et l'adjudication du Marché en découlant à Mini excavation M.T. inc. aux termes de la résolution VS-CE-2012-230;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, obligent à composer avec des contingences qui, ne sont pas prévues au budget;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet d'estimations détaillées mais que les coûts réels seront seulement connus à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT que le contrat a été initialement octroyé à 140 171,77 \$ taxes incluses, pour la démolition, le désamiantage ainsi que pour la décontamination;

CONSIDÉRANT que la décontamination a été adjugée à prix unitaire (pour une tonne de sol contaminé) avec des quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant l'ajustement des quantités de sols contaminés à 580 tonnes est de 296 612,51 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant l'ajustement des quantités de sols contaminés à 580 tonnes et les ordres de changement, est de 1 020 536,52 \$, taxes incluses;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la
réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de
séances subséquentes.*

Date de publication : 24 avril 2012

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte de faire exécuter par Mini excavation M.T. inc. les travaux indiqués à l'ordre de modification MINIEXMT-009 au coût total estimé de 540 000 \$, taxes incluses, incluant tous les frais applicables;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires suivants :

- o 12-810997-0-R110018-05-27110
- o 12-810997-0-R110018-95-27110
- o 12-810997-0-R110003-95-27110
- o 12-810997-0-R110003-17-27110

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 16 avril 2012.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 25^e jour du mois d'avril 2012.

L'assistante-greffière,

AJ/mcd

ANNIE JEAN

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 24 avril 2012

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 24 avril 2012